



Union
syndicale
Solidaires

Communiqué de presse

Paris, le 25 juin 2020

Répression à Melle (79) : une décision illégale et inacceptable de l'administration

La répression anti-syndicale se poursuit à Melle (79). Pour s'être mobilisé-e-s contre la mise en œuvre du bac Blanquer et en particulier des E3C, trois enseignant-e-s du lycée Desfontaines, adhérent-e-s de SUD éducation se sont vu notifier des suspensions les 10, 11 et 12 mars. Dès la fin du confinement, le 15 mai, les enquêtes administratives ont repris, sans que la nature de la procédure en cours ne soit jamais précisée par l'administration.

Une nouvelle étape a été franchie : le 22 juin, les camarades ont reçu des notifications de prolongation de leur suspension pour quatre nouveaux mois. Cette décision administrative est inédite, inacceptable et manifestement illégale.

SUD éducation apporte un soutien total aux camarades réprimé-e-s et revendique :

- leur réintégration immédiate
- l'abandon immédiat des procédures disciplinaires

Pour SUD éducation, la situation à Melle est révélatrice d'une gestion autoritaire des personnels par le ministère, qui traite la contestation sur le plan disciplinaire.

Fédération SUD Éducation

31 rue de la Grange aux Belles,
75010 Paris

01 58 39 30 12

fede@sudeducation.org

www.sudeducation.org

